

# **AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**

## **Commune de GLANDAGE**

### **→ Objet de l'enquête et dates**

**Zonage de l'assainissement**

**Enquête publique ouverte du 18/03/2021 à 14h au 19/04/2021 à 17h soit une durée de 30 jours minimum**

### **→ Décision pouvant être adoptée et autorité compétente**

**Approbation du zonage de l'assainissement**

**Autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique : Commune de Glandage**

### **→ Nom et qualité du commissaire enquêteur**

**Mme Anna-Belle MARAND-DUCREUX, géologue, est désignée en qualité de commissaire enquêteur par la décision N° E20000167/38 de M. le Président du Tribunal administratif de Grenoble**

### **→ Consultation du dossier d'enquête publique**

**Afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête pendant le délai de l'enquête publique, le dossier sera déposé à la mairie de Glandage aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, le jeudi de 14h à 18h. En dehors de ce jour, il existe une possibilité de prendre un RDV soit les lundis entre 9h et 12 h / 14h et 18h soit les mardis entre 14h et 18h. Le RDV doit être fixé préalablement en contactant le secrétariat de mairie (09 60 54 48 02).**

**Il pourra être consulté soit sous format papier soit sur un poste informatique de la Mairie. Il pourra aussi être consulté de manière dématérialisée à l'adresse suivante : « <https://www.mairieglandage.fr> ».**

### **→ Consignation des observations**

**Les observations éventuelles peuvent être consignées sur le registre papier en Mairie aux jours et heures d'ouverture**

habituels de la Mairie, le jeudi de 14h à 18h ou elles peuvent être adressées :

par courrier à l'adresse suivante : A l'attention de Mme le Commissaire Enquêteur – MAIRIE – 33 Rue du Lavoir – 26410 GLANDAGE

par mail à l'adresse suivante : « [epglandage@orange.fr](mailto:epglandage@orange.fr) »

→ Permanences du Commissaire Enquêteur

Le Commissaire Enquêteur assurera des permanences et recevra le public dans la salle du foyer communal aux jours et heures suivantes afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public :

le jeudi 18/03/2021 de 14h à 17h

le jeudi 08/04/2021 de 14h à 17h

le lundi 19/04/2021 de 14h à 17h

→ Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Le rapport du Commissaire Enquêteur énonçant ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public en Mairie de Glandage, aux jours et heures habituels d'ouverture au public pendant 1 an à compter de la clôture de l'enquête. Ces documents seront aussi consultables à l'adresse suivante : « <https://www.mairieglandage.fr> » pendant 1 an.

→ Avis de l'autorité environnementale

La décision n°2020-ARA-KKPP-2034 de la DREAL indique que le dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale. Cette décision figure dans le dossier.

→ Personne responsable du projet

Commune de Glandage – 33 Rue du Lavoir – 26410 GLANDAGE – Tél : 09 60 54 48 02 – Mail :

[mairieglandage@orange.fr](mailto:mairieglandage@orange.fr) – Les informations peuvent être demandées auprès de la Mairie de Glandage à Mme Marie-Claude ORAND, Maire et à la secrétaire de mairie au 09.60.54.48.02

→ Respect des gestes barrières

Dans le contexte de l'épidémie « Covid-19 », des mesures d'hygiène et de distanciation sociales sont définies pour cette enquête, affichées en mairie avec l'avis au public, et devront être strictement respectées.